

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue **le jeudi 13^e jour de février deux mille quatorze**, à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Monsieur Claude Mercier, maire suppléant

Madame Josyane Forest, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Madame Sophie Racette, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Monsieur Pierre La Salle, maire, et Messieurs Michel Lachapelle et François Leblanc, conseillers, étant absents.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté, par courrier recommandé, à chacun des membres du Conseil le 5^e jour de février 2014.

Résolution n° 065-2014

Ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution n° 066-2014

Adoption du règlement numéro 263-2014

(Augmentation de la durée de la période - Droit acquis zone A1-26)

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 263-2014 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 8 janvier 2014;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 8 janvier 2014;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal L'Action, édition du mercredi 5 février 2014, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, (Mairie et l'église), invitant toute personne habile à voter concernée et susceptible d'être intéressée à signer une demande d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que le règlement numéro 263-2014, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

VARIA

Résolution n° 067-2014

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité conseillères présentes que la présente séance soit levée à 19 h 35.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Claude Mercier
Maire adjoint